



Groupe de travail pour la révision du Conseil ICANN

Rapport final

Janvier 2010

Résumé des conclusions

Le groupe de travail pour la révision du Conseil présente ses conclusions des questions sur la révision du Conseil d'administration de l'ICANN réalisée par les conseillers externes. Les différentes sections du présent rapport contiennent de plus amples détails.

1. Le groupe de travail reconnaît la complexité des questions associées à la recommandation 1 «réduire la taille du Conseil» et recommande qu'aucune réduction importante ne soit effectuée à ce stade-ci. La question devrait être réexaminée dans trois ans lorsque d'autres initiatives recommandées dans le présent rapport auront eu le temps de produire des améliorations tangibles de l'efficacité du Conseil.
2. Le groupe de travail croit que le Conseil s'oriente déjà dans la direction suggérée par la recommandation 2 «que les réunions du Conseil soient moins nombreuses mais plus longues».
3. Fin 2008, le Conseil a restructuré le mandat de ses comités actifs et a redéfini leur nombre ainsi que leur champ d'action. A ce stade-ci, aucune mesure ne doit être prise en réponse à la recommandation 3 «consolider les comités du Conseil».
4. On applique déjà des idées contenues à la recommandation 4 «élargir les compétences du Conseil» grâce au travail du Comité pour la Gouvernance du Conseil. Ceci comprend, *inter alia*, des séances de formation spécialement conçues et adjacentes aux réunions clés de l'ICANN.
5. Les questions comprises à la recommandation 5 - «prolonger la participation au sein du Conseil» sont complexes. Le groupe de travail recommande que les termes du Conseil soient augmentés à quatre ans, avec un mandat de service de huit ans maximum pour les administrateurs.

Le groupe de travail prend en compte le soutien général de la communauté en faveur de la proposition des conseillers indépendants qui vise à compenser les administrateurs pour leurs services et à offrir une compensation plus élevée au président.

Le groupe de travail reconnaît toutefois qu'avant toute prise de décision par le Conseil sur le sujet, il s'avère nécessaire d'effectuer une étude exhaustive des conséquences légales et fiscales qu'engendrera l'introduction de formes de compensation. Le groupe recommande qu'une telle étude soit réalisée sous la supervision du Conseil général. Le Conseil devra ensuite déterminer si en vue de soumettre une recommandation finale au Conseil, d'autres actions devront être transmises au SIC ou au BGC.

Outre la question de compensation, le groupe de travail souligne l'importance de rembourser les membres du Conseil des dépenses

directes induites par leurs activités (par exemple, fournitures de bureau, coûts des télécommunications) et est conscient que le Comité exécutif travaille avec le personnel afin de formaliser une procédure spécifique pour le remboursement des dépenses.

6. Le groupe de travail soutient les initiatives suggérées par la recommandation 6 «développer une culture de haute performance au niveau du Conseil».
7. Le groupe de travail soutient les initiatives suggérées par la recommandation 7 - «renforcer le côté stratégique du Conseil».
8. Le groupe de travail soutient les initiatives suggérées par la recommandation 8 - «clarifier la redevabilité du Conseil» à l'exception de l'initiative «f» (élire un Conseil acceptable pour tous les groupes). Cette suggestion semble impraticable dans le cadre de l'ICANN.

Contexte

Conformément à l'engagement de l'ICANN en faveur d'une amélioration continue de sa transparence et redevabilité, ses processus exigent une révision périodique de chaque organisation de soutien, de chaque Conseil d'organisation de soutien, de chaque Comité consultatif (autre que le Comité consultatif gouvernemental) et du Comité de nomination. L'article IV, section 4 des [statuts](#) de l'ICANN, stipule : «l'objectif de la révision, faite selon les normes et critères définis par le Conseil, aura pour but de déterminer (i) si la raison d'être de l'organisation est toujours pertinente au sein de la structure ICANN, et (ii) si oui, si des changements de la structure ou des opérations sont souhaitables en vue d'améliorer son efficacité.»

Chaque révision est effectuée par des réviseurs indépendants externes sélectionnés suite à la publication d'une demande de propositions (RFP) fondée sur des termes de référence (ToR) qui énumèrent l'étendue du champ de travail et une liste de questions à traiter. Le processus de révision organisationnelle comprend une opportunité pour le public de commenter les termes de référence de la révision, ses résultats et toute recommandation suggérée.

Même si une révision du Conseil n'est pas stipulée dans les statuts, le Conseil d'administration a décidé qu'il serait opportun de procéder à sa révision afin d'identifier de quelle façon la performance du Conseil pourrait être améliorée. Le Conseil a donc décidé lors de la réunion du Sao Paulo en décembre 2006 d'ajouter le Conseil à la liste des organisations qui doivent être révisées.

Afin de faciliter le processus de révision, le Conseil a, lors de la réunion de Paris en juin 2008, adopté une résolution en vue d'opter pour un modèle de groupe de travail. Pour entreprendre cette tâche, le groupe de travail s'est basé sur l'expertise des membres passés et actuels du Conseil : Amadeu Abril, Roberto Gaetano (Président), Steve Goldstein, Thomas Narten, Rajasekhar Ramaraj, Rita Rodin Johnston et Jean-Jacques Subrenat. Le groupe de travail a été assisté de Marco Lorenzoni (directeur, révision organisationnelle) et de Patrick Sharry, conseiller indépendant.

Grâce à la consultation de la communauté ICANN, un [ToR](#) a été développé et une [RFP](#) publiée. Le groupe Conseil de Boston, Colin Carter & Associates, a été sélectionné afin de procéder à la révision externe. Les réviseurs ont présenté leur [rapport](#) lors de la réunion publique d'ICANN au Caire en novembre 2008.

Afin d'obtenir les commentaires de la communauté, une séance publique a eu lieu lors de réunion du Caire. De plus, une [session de commentaires publics](#) a été ouverte en ligne afin de permettre aux membres de la communauté d'ICANN de réagir aux recommandations de la révision externe.

Le groupe de travail a dans un premier temps pris en compte le rapport ainsi que les commentaires obtenus lors de la présentation du document et de la session de commentaires publics. Puis, il a soumis à la [consultation publique](#), un [rapport intérimaire](#) qui fut présenté lors de la réunion ICANN de Mexico (mars 2009).

Suite aux commentaires reçus en réponse au premier rapport intérimaire et après discussion du groupe de travail, un [second rapport intérimaire](#) fut préparé pour la réunion ICANN de juin 2009 à Sydney. Des commentaires furent obtenus durant l'atelier public de la réunion de Sydney. D'ailleurs, ceux-ci furent très constructifs pour la discussion du groupe de travail.

Un [projet préliminaire au rapport final](#) fut présenté à la communauté lors de la réunion de Séoul en octobre 2009. Une séance de consultation publique eut lieu lors de cette réunion et un forum de commentaires publics en ligne fut ouvert. Le groupe de travail a pris en compte l'ensemble de ces commentaires lors de la préparation de la version finale de son rapport.

Ce rapport représente les positions finales du groupe de travail quant aux conclusions et recommandations formulées par les réviseurs indépendants dans leur rapport. Ce rapport sera envoyé au Comité pour les améliorations structurelles et par la suite au Conseil pour une prise de décision sur les actions à suivre.

Remarques générales

Outre les commentaires émis sur les recommandations particulières du rapport de révision externe, le groupe de travail a également discuté de certaines remarques générales soulevées durant les sessions de commentaires publics de ce rapport.

Quelques commentaires ont suggéré que la révision externe n'avait pas compris la nature «à but non lucratif» de l'ICANN ni sa mission et que les réviseurs avaient basé certaines de leurs recommandations clé sur des normes spécifiques aux Conseils d'organisations commerciales à profit. Toutefois, comme mentionné dans le corps du rapport, les conclusions du bilan des réviseurs externes se fondent sur leur expérience d'assistance à une grande variété de Conseils «à but non lucratif» mais aussi «à profit».

Les valeurs ICANN et son modèle unique de gouvernance sont différents des standard utilisés par les entreprises «à profit» mais aussi de ceux appliqués par de nombreuses corporations «à but non lucratif». Puisque l'objectif du processus de révision réside dans l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'ICANN, et au vu de la nature unique de l'ICANN, le groupe de travail considère que des leçons peuvent être tirées des autres Conseils, peu importe leur nature «à profit» ou «à but non lucratif».

Le groupe de travail a pris en compte chaque recommandation du rapport des réviseurs externes selon ses mérites avant de déterminer si celle-ci était appropriée pour une mise en application au sein de l'ICANN.

Réponse aux recommandations des réviseurs indépendants

Recommandation no 1: réduire la taille du Conseil:

- (a) *Évaluation de l'option 1: réduire la taille du Conseil à un maximum de 15 personnes :*
- *redéfinir les liaisons via un groupe d'expertise composé de non-membres du Conseil disponibles pour conseiller les administrateurs et développer un nouveau protocole de communication pour garantir un échange d'opinions fréquent;*
 - *donner à l'ALAC le droit de nommer un ou deux membres du Conseil avec droit de vote;*
 - *réduire le nombre d'administrateurs sélectionnés selon le processus NomCom de huit à six;*
 - *fournir un poste d'«observateur» pour le GAC et également, si jugé nécessaire, pour la communauté technique.*
- (b) *Évaluation de l'option 2: réduire de moitié la taille du Conseil à environ neuf membres avec droit de vote plus deux observateurs :*
- *un de chaque Organisation de soutien/Comité consultatif et peut-être un membre de l'ALAC;*
 - *quatre provenant du processus NomCom;*
 - *le président;*
 - *un observateur chacun pour le GAC et la communauté technique;*
 - *considérer le maintien de la majorité des membres issus du processus NomCom (soit quatre des Organisations de soutien et de l'ALAC, le président et cinq de NomCom).*
- (c) *Établir des processus de communication entre le Conseil et la communauté technique (soit une réunion formelle à chacune des trois réunions publiques.).*

La question de la taille du Conseil est très épineuse.

Le rapport des réviseurs externes met beaucoup l'accent sur la réduction souhaitable de la taille du Conseil afin d'augmenter son efficacité et remarque que les grands Conseils sont plus prédisposés à l'assujettissement que les Conseils plus petits.

Alternativement, les membres du groupe de travail sont conscients des difficultés de travailler avec un Conseil de la taille du Conseil actuel de l'ICANN et ont commencé à traiter de cette question en se demandant : «Est-ce qu'un plus petit Conseil aiderait l'organisation à mieux exécuter sa mission?» On doit répondre à cette question en considérant la charge de travail du Conseil de l'ICANN.

Même si un plus petit Conseil peut sembler plus attrayant (et reçoit les commentaires favorables de certains membres de la communauté), le groupe de travail a également souligné la nécessité d'un Conseil composé d'un nombre suffisant de membres pour pouvoir exécuter efficacement les tâches requises par la nature et le modèle de gouvernance uniques de l'ICANN.

Les membres du groupe de travail sont conscients des objections soulevées par plusieurs membres de la communauté vis-à-vis de la réduction de la taille du Conseil. L'importance de sa nature représentative, des questions de diversité géographique et culturelle et de la diversité de ses parties prenantes est invoquée. Le groupe de travail soutient fortement la nécessité de continuer d'une telle diversité au sein même du Conseil et s'engage à préserver cette diversité. Certains membres du Conseil sont particulièrement conscients de l'importance que joue le processus du Comité de nomination lorsqu'il s'agit d'offrir équilibre et diversité.

Le groupe de travail note également que le Conseil, même si ses membres proviennent des Organisations de soutien de l'ICANN, n'est pas un Conseil représentatif. Les statuts stipulent clairement ([art. VI, section 7](#)) que les membres du Conseil «ont l'obligation d'agir selon ce qu'ils croient être dans le meilleur intérêt de l'ICANN et non en tant que représentants de l'entité qui les a sélectionnés: leur employeur ou toute autre organisation ou groupe». De plus, dans la mesure où l'ICANN est une corporation à but non lucratif et pour le bien public, cette obligation signifie également agir dans le meilleur intérêt de la communauté qu'ICANN sert, à savoir les utilisateurs d'Internet.

Après avoir considéré les différents aspects liés à la taille et la composition du Conseil de l'ICANN, le groupe de travail a conclu que les recommandations des réviseurs en faveur d'une réduction de la taille du Conseil étaient inadéquatement fondées sur des pratiques du secteur corporatif. L'ICANN ne s'inscrit pas facilement dans un modèle corporatif pour différentes raisons, notamment dû à la diversité géographique et culturelle de ses différentes parties prenantes, la pluralité des tâches assignées au Conseil et la nature de la mission ICANN.

De plus, le groupe de travail est bien conscient du nombre impressionnant d'activités en cours à l'ICANN [d'où](#) une charge de travail importante pour le Conseil, les Organisations de soutien et Comités consultatifs ainsi que pour le personnel. Ce n'est pas le moment approprié pour entreprendre un changement aussi important qu'une réduction significative de la taille du Conseil.

Le groupe de travail remarque que plusieurs mesures suggérées par les réviseurs et soutenues par ce groupe de travail (recommandations 2, 4, 5, 6, 8) devraient avoir un impact positif sur l'efficacité du Conseil.

Quant à la recommandation 7 des réviseurs, le groupe de travail recommande une mesure supplémentaire (voir ci-dessous) qui pourrait avoir des effets positifs au niveau de la charge de travail du Conseil.

Finalement, le groupe de travail invite le président-directeur général à enquêter sur les interactions personnel-Conseil pour des questions de l'ordre du Conseil, mais aussi à créer des mesures visant à diminuer la charge de travail du Conseil (probablement avec un objectif concomitant de réduire également la charge de travail du personnel). Si ces mesures fonctionnent, on pourrait alors s'attendre à une réduction de la taille du Conseil qui ne porte pas préjudice à sa capacité à accomplir ses tâches. De plus, la fréquence des réunions traitant de questions routinières de l'ICANN pourrait être réduite; et le Conseil pourrait disposer de plus de temps pour traiter de questions réellement stratégiques.

En conclusion, le groupe de travail ne recommande pas une réduction drastique du Conseil pour le moment et propose une nouvelle examination de la question dans trois ans, lorsque les effets des autres changements suggérés pourront être évalués.

Cette recommandation a été acceptée par le groupe de travail avec une abstention, un vote contre et tous les autres votes en faveur de celle-ci. Cette recommandation a ensuite été approuvée par le Conseil en août 2009¹.

Le Comité pour les améliorations structurelles a demandé au groupe de travail d'évaluer les différentes options de mise en application des recommandations du groupe de travail ALAC qui visent à inclure deux administrateurs supplémentaires représentants de l'At-Large.

Le groupe de travail pour la révision du Conseil a également discuté de cette recommandation et de son impact sur le Conseil. Certains membres soutenaient la recommandation tandis que d'autres ne se prononçaient qu'en faveur d'un seul membre votant. D'autres encore étaient d'avis que l'At-Large ne devrait pas bénéficier de siège votant étant donné la nature consultative du Comité.

¹ *IL EST RÉSOLU (...) que la recommandation du groupe de travail de ne pas réduire la taille du Conseil d'administration pour l'instant est approuvée. Le Conseil demande au Comité de gouvernance du Conseil de fournir des clarifications sur la délégation possible de tâches du Conseil ICANN à la direction. Le Conseil invite également le président-directeur général à enquêter sur l'interaction conseil/personnel et sur les solutions pour réduire la charge de travail du Conseil sur des questions de l'ordre du Conseil.*

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU (...) que la faisabilité de la question de la réduction de la taille du Conseil devrait être réexaminée dans trois ans afin de permettre l'évaluation des effets des diverses mesures visant à augmenter l'efficacité du Conseil.

Après de longues discussions, la majorité du groupe de travail a voté pour la recommandation en faveur d'un siège avec droit de vote pour la communauté At-Large au sein du Conseil. Ce siège avec droit de vote (une fois pourvu) remplacerait le poste existant pour la liaison ALAC.

Cette recommandation a été approuvée en principe par le [Conseil en août 2009](#) : (...) «la recommandation du groupe de travail en faveur de l'ajout d'un membre votant issu de la communauté At-Large au Conseil d'administration de l'ICANN et du retrait de la liaison ALAC actuelle du Conseil a été approuvée en principe pour une mise en application. Le personnel doit identifier toutes les étapes nécessaires pour la mise en vigueur de ce principe, après la présentation du rapport final du groupe de travail pour la révision du Conseil.»

Le groupe a discuté afin de savoir si l'inclusion d'un membre supplémentaire avec droit de vote devrait être équilibré par le retrait d'un administrateur nommé par le Comité de nomination et ne recommande pas l'adoption de cette mesure.

Le groupe de travail a également considéré le mécanisme par lequel le nouvel administrateur serait nommé et a conclu que l'ALAC et l'At-Large devraient déterminer les mécanismes de ce processus de sélection. Le processus de sélection doit garantir que la nomination a l'approbation de l'ALAC et plus généralement celle de la communauté At-large. Le groupe de travail prévoit que le processus de sélection sera conçu, approuvé et mis en application afin que le nouvel administrateur puisse siéger à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour ce qui est des liaisons, le groupe de travail reconnaît qu'il est bien servi par les individus qui agissent présentement en tant qu'agents de liaison. Par contre, certains membres du groupe de travail sont d'avis que le modèle actuel des liaisons ne fonctionne pas bien pour le Conseil ou pour les liaisons elles-mêmes. Plus particulièrement, le groupe remarque que le flux d'informations entre le Conseil et les groupes représentés par les liaisons n'est pas optimal. De plus, les liaisons doivent assister à plusieurs réunions qui concernent très peu leur domaine de représentation. Un modèle où les liaisons sont invitées seulement aux réunions pertinentes à leur domaine de représentation et auxquelles elles fourniraient des rapports pourrait représenter un processus beaucoup plus efficace. Les membres du groupe de travail sont toutefois d'avis que les liaisons nécessitent un niveau de continuité afin d'avoir une certaine valeur. Un processus où les liaisons seraient seulement présentes à certaines réunions briserait le niveau de continuité et réduirait l'efficacité des liaisons et du Conseil dans son ensemble. Plus particulièrement, le groupe de travail souhaite vivement s'assurer que tout changement aux arrangements actuels des liaisons ne nuit pas ou ne réduit pas les interactions nécessaires entre le Conseil et la communauté technique.



Sur base de ces points de vue, le groupe de travail en a donc conclu que pour l'instant, aucun changement ne doit être apporté aux dispositions actuelles des liaisons.

Recommandation no 2: que les réunions du Conseil soient moins nombreuses mais plus longues:

- (a) *Introduire six réunions de deux jours du Conseil «en personne» dont trois avoisinant les réunions publiques*
- (b) *Suspendre les téléconférences mensuelles sauf dans des circonstances extraordinaires.*
- (c) *Planifier des «conversations de foyer» pour les membres seniors avant chaque réunion du Conseil afin de discuter des questions importantes.*
- (d) *Présenter deux retraites – de une ou deux journées proches des réunions habituelles du Conseil.*
- (e) *Réviser les arrangements pour les approbations inter-conférence de questions urgentes.*
- (f) *Demander régulièrement, après les réunions du Conseil, si le Conseil a dédié son activité à des questions propres au Conseil ou s’il s’est au contraire, trop penché sur des questions de gestion.*

Le groupe de travail croit que le Conseil se dirige déjà dans la direction indiquée par les premières recommandations puisque le Conseil se rencontre déjà « en personne » cinq fois par an (deux retraites et trois séances lors des réunions publiques de l’ICANN).

Le groupe de travail ne croit pas qu’il devrait recommander l’élimination des téléconférences mensuelles. Dans le cas où celles-ci seraient suspendues, le Conseil ne serait pas en mesure d’effectuer sa charge de travail actuelle. Toutefois, il peut être possible de mieux utiliser ces appels, soit par exemple en consacrant un appel par thème au lieu d’avoir des réunions de Conseil standard.

Le Conseil est déjà en train de considérer des arrangements pour les approbations inter-conférences urgentes (2e) et le BGC considère présentement le rôle du Comité exécutif à cet égard.

Le groupe de travail soutient la recommandation 2f et croit que celle-ci est essentielle à l’amélioration de la performance du Conseil.

Recommandation no 3: consolider les Comités du Conseil:

- (a) *Consolider les Comités pour les conflits et la reconsidération au sein du Comité de gouvernance.*
- (b) *Redéfinir l'étendue du Comité de gouvernance afin d'y incorporer toutes les questions liées aux problèmes juridiques, aux conflits d'intérêts, à l'égalité et à la révision. Ce Comité devrait aussi avoir la responsabilité de définir l'expérience et les compétences nécessaires pour faire partie du Conseil.*
- (c) *Redéfinir l'étendue du Comité de vérification pour y inclure la vérification de la légitimité du processus budgétaire et les autres aspects clé du Comité des finances actuel.*
- (d) *Suspendre les Comités exécutif et des finances.*
- (e) *Considérer la création d'un Comité de risques du Conseil.*
- (f) *Considérer la création de Comités temporaires (seulement quelques comités!) avec des dispositions temporaires précises pour traiter de questions importantes telles que les questions JPA.*
- (g) *Limiter la taille des Comités du Conseil à trois ou quatre membres avec l'administration présente sur invitation.*
- (h) *Attribuer la responsabilité d'établir l'agenda du Conseil au président, président-adjoint et président en consultation (avec les autres membres du Conseil pouvant y ajouter des points s'ils le désirent).*

Alors que la restructuration du mandat des Comités du Conseil a été adressée par le Conseil dans ses résolutions du [7 novembre 2008](#), les autres recommandations d'une nature procédurale sont présentement traitées par le Comité de gouvernance du Conseil.

Lors de sa réunion du Caire en novembre 2008, le Conseil a restructuré le nombre et le champ d'action de ses Comités : les Comités de révision et de conflits ont été intégrés au Comité de gouvernance du Conseil et le Comité exécutif a été réduit de taille et son champ d'action limité.

Certains nouveaux comités ont également été créés: améliorations structurelles (pour coordonner et harmoniser toutes les révisions indépendantes des structures clé de l'ICANN), participation publique (pour gérer la planification des réunions ICANN, répondre aux questions et suggestions du public, etc.), IANA (pour superviser la gestion de la fonction IANA) et risques (pour gérer et contrôler la compréhension et la réponse de l'ICANN aux diverses catégories de risques de la corporation).



Pour ce qui est de la recommandation 3(g), le Comité de gouvernance du Conseil a récemment limité la composition d'un Comité à trois ou quatre administrateurs (y compris les liaisons si nécessaire) afin qu'un administrateur ne siège pas dans plus de deux Comités.

Le groupe de travail considère que des mesures supplémentaires ne sont pas nécessaires pour l'instant conformément à la recommandation n. 3 du rapport des réviseurs externes.

Recommandation no 4: élargir les compétences du Conseil:

- (a) *Définir de façon formelle l'expérience et les compétences nécessaires afin que le Conseil puisse opérer efficacement à court et long terme.*
- (b) *Former une opinion sur les compétences manquantes au sein du Conseil qui devraient être intégrées.*
- (c) *Définir de façon formelle la participation du président ICANN et du président du Comité de gouvernance au processus de sélection du Comité de nomination pour les nouveaux administrateurs.*
- (d) *Élaborer un processus pour engager les Organisations de soutien et les Comités consultatifs dans la discussion portant sur les compétences requises.*
- (e) *Offrir à tous les membres du Conseil une formation sur les responsabilités d'un administrateur.*
- (f) *Encourager chaque administrateur à nommer un domaine de «formation» pour l'année.*
- (g) *Inviter à l'occasion des directeurs d'entreprises reconnues pour parler du «rôle de l'administrateur».*

Cette recommandation et plus particulièrement les options 4a et 4b sont présentement considérées par le Comité de gouvernance du Conseil.

Pour ce qui est de 4c, le groupe de travail est d'avis qu'il est approprié et utile pour le Président du Conseil d'avoir une réunion formelle avec le président du Comité de nomination pour discuter des compétences requises pour le Conseil et fait remarquer qu'un contact informel a déjà lieu à cet égard.

Une discussion formelle entre les deux présidents devrait avoir lieu suite à une réunion du Conseil sur les compétences nécessaires; le président du Conseil devrait représenter la position du Conseil. Si ce processus a lieu, il n'est alors pas nécessaire que le président du Comité de gouvernance du Conseil rencontre le président du Comité de nomination.

Pour ce qui est de 4d, le groupe de travail reconnaît la valeur d'une contribution des Organisations de soutien et des Comités consultatifs au processus du Comité de nomination. Toutefois, le groupe de travail ne voit pas l'importance de créer un processus formel supplémentaire pour obtenir cette contribution. Les Organisations de soutien et les Comités consultatifs sont encouragés à élaborer des propositions qui établissent comment leur contribution peut être incorporée de façon efficace aux considérations du Comité de nomination. Ce type de proposition devrait être soumis au BGC pour considération.

Le groupe de travail soutient les recommandations 4e et 4f mais remarque que certains commentaires reçus lors du processus de consultation posent la question de savoir s'il est approprié que l'ICANN offre une formation à ses administrateurs. Une formation d'initiation est déjà offerte aux nouveaux membres du Conseil et des formations pour des compétences spécifiques, effectuées par des experts externes, et adjacentes aux réunions ICANN, ont déjà été établies pour les administrateurs. Le groupe de travail suggère une révision et un renforcement de ces pratiques. Le Conseil devrait également mettre en application un processus par lequel les membres du Conseil peuvent indiquer les domaines où ils requièrent de la formation supplémentaire et plus particulièrement, lorsque ces besoins sont au cœur des fonctions du Conseil telle que la finance.

Le BGC évalue présentement les besoins de formation des membres du Conseil et le groupe de travail demande au BGC de prendre ces conclusions en considération.

Recommandation no 5: prolonger la participation au sein du Conseil:

- (a) Conserver une limite de mandat mais augmenter la longueur du terme des membres du Conseil en prolongeant la durée limite de deux termes de trois ans à deux termes de quatre ans².
- (b) Investir dans le soutien général du Conseil en créant un rôle de secrétaire senior de l'entreprise afin de renforcer la disposition actuelle en vigueur qui offre une aide logistique et de secrétariat aux membres du Conseil.
- (c) Abandonner les minutes exhaustives des réunions du Conseil en faveur de résumés des discussions et d'une liste des demandes et décisions.
- (d) Réviser la valeur et le besoin pour une «liste du Conseil».
- (e) Réduire le volume des documents du Conseil en répartissant l'ensemble des annexes et documents informatifs dans une partie séparée et déjà existante du site internet sécurisé.
- (f) Développer des délégations plus formelles et exhaustives pour l'administration et documenter celles-ci à l'intérieur d'une charte de gouvernance du Conseil (...).
- (g) Introduire une compensation pour les membres du Conseil et la compensation du président devrait représenter 2,5 fois celle des membres du Conseil soit environ 50 000\$ USD pour les membres du Conseil et 150 000\$ pour le président.
- (h) Évaluer si des paiements supplémentaires sont justifiés pour les présidents des Comités et évaluer si cela pourrait engendrer des effets conséquents pour les autres organisations de la communauté ICANN.

Pour ce qui est de (a), le groupe de travail reconnaît les différentes opinions exprimées par certains membres de la communauté. Toutefois, la majorité soutient l'argument que les mandats du Conseil devraient être prolongés pour tous les mandats de quatre ans avec la possibilité de deux mandats consécutifs.

² Il s'agit d'une erreur factuelle puisque la limite actuelle d'un mandat pour les membres du Conseil est de trois mandats de trois ans chacun.

Pour les administrateurs qui sont nommés pour un deuxième mandat, il devrait y avoir la possibilité de pouvoir se retirer après les deux premières années du deuxième mandat.

Les statuts de l'ICANN contiennent des procédures pour traiter du retrait des administrateurs et indiquent que les administrateurs qui désirent quitter avant la fin de leur mandat doivent donner préavis de leur intention. Le groupe de travail recommande, sauf lors de circonstances inhabituelles, que les administrateurs qui désirent se retirer après les deux premières années de leur deuxième mandat donnent un préavis suffisant pour que le Comité de nomination puisse sélectionner un remplacement.

Le groupe de travail recommande que le mandat des liaisons soit augmenté à un mandat de deux ans. Les groupes qui nomment les liaisons au Conseil ICANN sont invités à mettre à bien des procédures adéquates afin d'appliquer cette recommandation. De plus, des changements appropriés doivent être apportés aux statuts de l'ICANN.

Cette recommandation s'applique à toutes les liaisons sauf aux exceptions suivantes :

- Groupe de liaison technique (TLG); le principe actuel de rotation qui régit l'élection des liaisons TLG rend impossible d'augmenter la durée des mandats TLG sans une reconsidération du rôle, des fonctions et de l'organisation du TLG. Le Comité pour les améliorations structurelles du Conseil discute actuellement de la possibilité de procéder à une révision organisationnelle de l'efficacité du TLG. Le groupe de travail suggère une examination des modalités possibles pour augmenter la durée des mandats des liaisons techniques en tant qu'une des mesures possibles et nécessaires pour obtenir une réforme structurelle du TLG.
- Comité consultatif gouvernemental (GAC) : les pratiques et procédures actuelles du GAC (mandat de deux ans pour le président qui est habituellement l'agent de liaison du Conseil) suggéreront éventuellement le maintien de la durée du mandat, une question que le GAC et le nouveau groupe de travail Conseil/GAC peuvent vouloir soumettre à l'avis du Conseil.

Au vu de la viabilité du mandat au Conseil, le groupe de travail est convaincu qu'il est nécessaire de considérer le moment où les nominations sont effectuées. Les arrangements actuels ont lieu à des différents moments de l'année (les administrateurs sont nommés par les Organisations de soutien au milieu de l'année et les administrateurs sont nommés par le NomCom au troisième trimestre) et certains membres du Conseil pensent que cette situation n'est pas idéale puisqu'il existe deux processus indépendants par lesquels les membres du Conseil sont choisis. Ceci pourrait compliquer le processus de représentation équitable (par exemple, parité homme-femme et

équilibre géographique). D'autres membres du groupe de travail sont d'avis que les arrangements actuels sont adéquats et permettent une transition plus facile des nouveaux membres du Conseil à l'inverse du schéma où ils seraient tous nommés au même moment.

En vertu de ces points de vue, le groupe de travail recommande un maintien des arrangements actuels mais aussi de faire siéger tous les nouveaux administrateurs à une réunion ICANN (au milieu de l'année pour les Organisations de soutien et les nominations At-Large et lors de l'assemblée générale annuelle pour les nominations NomCom) afin de faciliter leur transition.

Le groupe de travail a analysé les dispositions des statuts actuels qui régissent le remplacement des membres du Conseil suite à une démission ou lorsqu'un mandat se termine avant la fin prévue dudit mandat.

Le groupe de travail considère que des dispositions spécifiques doivent être ajoutées aux statuts pour traiter des questions telles que: la durée du mandat d'un remplacement et le délai laissé pour pourvoir ledit poste. Si un remplacement d'un membre élu par un Comité de nomination est nécessaire, les statuts devraient également spécifier quel Comité de nomination est responsable de ce remplacement.

Pour ce qui est de (b), le groupe de travail est d'avis que des mesures significatives, dont la nomination d'un membre senior du personnel de soutien, ont déjà été prises. Le Conseil permettra une entrée en vigueur totale des nouvelles dispositions et supervisera cette question au fil du temps.

Pour ce qui est de (c), le groupe de travail considère que la forme actuelle des minutes des réunions du Conseil –récemment modifiée – ne nécessite pas de changements supplémentaires pour le moment. Leur format pourra être réévalué dans le futur prochain.

Pour ce qui est de (g), le groupe de travail reconnaît que les questions de compensation des membres du Conseil ont plusieurs facettes et nécessitent une attention particulière.

Une partie du raisonnement émis au sujet de la compensation des membres du Conseil pour leurs services réside dans la volonté de l'ICANN de continuer d'attirer des membres de haut calibre. Certains membres du groupe de travail sont d'avis qu'à long terme, l'ICANN ne peut pas continuer à se fier à la disponibilité continue de membres volontaires. Ainsi, une forme de compensation deviendra nécessaire à moyen et long terme. De plus, certains membres du groupe de travail sont d'avis que si l'ICANN est capable d'attirer des membres pouvant l'aider à naviguer les eaux post-JPA, l'ICANN devra au moins offrir une somme compensatrice raisonnable. D'autres sont d'opinion que l'ICANN devrait toujours être capable d'attirer des membres volontaires de qualité en raison de la nature importante et intéressante du travail entrepris par le Conseil. Ils croient également qu'une compensation pourrait

attirer des individus qui veulent seulement des revenus supplémentaires et qui n'ont pas nécessairement les qualifications nécessaires ou une compréhension suffisante du DNS pour siéger au Conseil.

Le groupe de travail reconnaît que la proposition des conseillers externes de compenser les membres du Conseil a également été confirmée par une étude demandée par l'ICANN et effectuée par un conseiller externe. Ce dernier offre un éventail possible de compensations en se fondant sur les références de différents Conseils. Le groupe de travail remarque aussi un soutien presque unanime en faveur de la proposition visant à compenser les membres du Conseil en commentaires émis par des membres de la communauté lors de présentations et sessions de commentaires publics.

Le groupe de travail reconnaît toutefois que l'introduction de formes de compensation pour les services des membres du Conseil peut avoir des conséquences fiscales et légales. Il souligne donc qu'avant toute décision de la part du Conseil sur la question de compensation, une étude approfondie des implications fiscales et légales possibles doit être réalisée. Le groupe de travail recommande par conséquent que le Conseil général procède à une telle étude le plus tôt possible. Le Conseil devra ensuite déterminer si d'autres actions se rapportant à la recommandation finale pour le Conseil seront transmises au SIC ou au BGC.

À part les considérations de compensation de service, les membres du groupe de travail soutiennent l'idée que les membres du Conseil soient remboursés pour toutes dépenses directes associées à leur rôle au sein du Conseil. Ceci devrait couvrir non seulement les frais de déplacement et autres coûts inhérents mais également les coûts téléphoniques, consommations et autres dépenses directement liées à l'exécution de leur rôle. Le groupe de travail est au courant que le Comité exécutif travaille avec le personnel afin de formaliser une procédure spécifique pour le remboursement des dépenses.

Recommandation no 6: développer une culture de haute performance au niveau du Conseil:

- (a) *Introduire des évaluations de performance individuelles pour tous les membres du Conseil selon un simple processus de révision effectué par les autres membres du Conseil et ce, tous les deux ans.*
- (b) *Réviser le processus pour évaluer la performance du président.*
- (c) *Élaborer différentes façons de contrôler régulièrement les valeurs et les attitudes du personnel ICANN.*
- (d) *Discuter des «mauvaises nouvelles», des réponses de sondages portant sur les questions de conflits et confidentialité au Conseil.*

Le groupe de travail soutient les initiatives suggérées à la recommandation 6. Les Comités du Conseil travaillent sur la plupart des idées soumises. Lors de l'élaboration des positions décrites ci-dessous, le groupe de travail reconnaît le lien étroit entre les idées exposées à la recommandation 6 et celles comprises aux recommandations 4 et 7.

La recommandation 6 reçoit une attention toute particulière et suite à la recommandation du Comité de gouvernance du Conseil, le Conseil a retenu des services externes en août 2009 afin de procéder à une évaluation en ligne du président du Conseil et du Conseil dans son ensemble. Le Conseil et le BGC continueront leurs discussions sur le sujet afin de déterminer la meilleure solution pour aller de l'avant.

Pour ce qui est de la recommandation 6b, le groupe de travail et le Conseil reconnaissent qu'il est nécessaire d'améliorer ce processus. Le Comité de compensation travaille présentement à l'élaboration d'objectifs de performance écrits et de matrices d'évaluation en consultation avec le président-directeur général.

Le groupe de travail soutient fortement la recommandation 6c. Les membres du groupe de travail reconnaissent qu'il serait préférable que l'administration procède à un sondage du personnel dans son ensemble. Il y a plusieurs outils disponibles. Le groupe de travail suggère que le Conseil discute de cette question avec les gestionnaires seniors afin d'en venir à une approche appropriée.

Le Conseil est déjà au courant des questions soulevées à la recommandation 6d. Le groupe de travail suggère que la meilleure chose à faire est de continuer les discussions portant sur ces questions au cours des prochains mois.

Recommandation no 7: renforcer l'aspect stratégique du Conseil:

- (a) *Attribuer du temps après une réunion du Conseil (plusieurs fois par an) à la discussion afin de déterminer si le Conseil est trop impliqué dans des questions qui devraient être de la responsabilité de l'administration.*
- (b) *Définir annuellement les cinq questions les plus importantes auxquelles l'ICANN fait face et intégrer ces discussions à l'agenda des réunions du Conseil.*
- (c) *Mesurer et vérifier le temps passé par le Conseil sur des questions stratégiques, opérationnelles et de politiques.*
- (d) *Initier une évaluation solide du travail fait par le Conseil pour voir ce qui peut être délégué à l'administration. Planifier une conversation ou une série de conversations entre le Conseil et le groupe d'administration pour échanger leurs visions sur leur rôle respectif.*

Le groupe de travail note que des discussions à propos des idées contenues dans la recommandation 7 ont déjà lieu au Conseil. Toutefois, certains aspects spécifiques des recommandations méritent d'être évoqués.

Le groupe de travail soutient fortement l'idée derrière la recommandation 7a et reconnaît que le Conseil a tendance à s'impliquer dans des détails au lieu de garder un *focus* stratégique. Considérer de façon régulière la façon dont le Conseil dispose de son temps serait une façon de garder un accent stratégique. Néanmoins, cette recommandation soulève une question importante pour les membres du groupe de travail – la nature du travail du Conseil en relation à la nature du travail de gestion, la délégation du travail au personnel et sa supervision par le Conseil.

Le groupe de travail suggère que le BGC soit responsable de définir clairement le processus par lequel le Conseil délègue des activités au personnel et en contrôle les résultats, et remarque que le BGC travaille présentement à mieux définir le travail du Conseil et celui du personnel. Le groupe de travail soutient cette approche et demande que le BGC considère également ce qui peut être envisagé comme acceptable en termes de soutien au Conseil de la part du personnel.

Le groupe de travail soutient également la recommandation 7b et reconnaît que des conversations pour établir une meilleure compréhension des priorités du Conseil seraient utiles. L'ICANN a déjà un processus de planification bien établi qui comprend des plans stratégiques et opérationnels qui en établissent les priorités. Toutefois, le groupe de travail est d'opinion que ces documents reflètent les plans pour la communauté ICANN dans son ensemble et qu'il

faut encore en arriver à une entente autour de la table du Conseil afin de savoir où le Conseil doit concentrer ses efforts.

Alors que le groupe de travail soutient l'intention derrière la recommandation 7c, certains membres du groupe de travail croient que les efforts requis pour collecter les données pertinentes peuvent devenir plus importants que les bénéfices provenant de l'analyse des résultats. D'autres sont d'avis qu'une simple conversation à la fin de chaque réunion du Conseil serait suffisante pour fournir des améliorations à ce niveau.

La recommandation 7d est soutenue. Le groupe de travail croit que des conversations entre le Conseil et la direction senior sont très importantes et doivent être améliorées. Le groupe de travail soutient la mise en application de cette recommandation.

**Recommandation no 8: clarifier la redevabilité du Conseil.
Initier un programme de discussions qui examine les
propositions suivantes:**

- (a) *Convenir du niveau de redevabilité du Conseil ICANN : à ICANN elle-même, à la communauté ICANN et/ou à l'internet?*
- (b) *Confirmer que les membres du Conseil ICANN doivent faire preuve de loyauté au Conseil et non à leur organisation d'origine.*
- (c) *Soutenir les propositions pour un processus de révocation du Conseil tout en s'assurant que la révocation soit difficile à obtenir.*
- (d) *Discuter des questions de conflits possibles dû au rôle de supervision de la communauté ICANN par le Conseil lorsque ses membres sont nommés par ceux qui effectuent le travail. Convenir que le rôle clé des administrateurs indépendants (via NomCom) est de s'assurer que le Conseil continue d'exécuter son rôle sans compromis.*
- (e) *Discuter de la division future entre le personnel payé et les bénévoles et former une vision de ce que cela représentera dans cinq ans.*
- (f) *Considérer la proposition que les groupes des parties prenantes se regroupent pour nommer un Conseil qui est acceptable pour tous – au lieu de nommer leur propres représentants au Conseil.*

À l'exception de la recommandation 8f (voir ci-dessous), le groupe de travail soutient toutes les recommandations contenues dans la présente section et croit que l'ICANN s'oriente déjà dans cette direction. On traite déjà de la question de la loyauté des membres du Conseil soulevée à la recommandation 8b lors de l'introduction reçue par les membres du Conseil et lors des différentes discussions à la table du Conseil.

Le Conseil prend déjà certaines mesures pour adresser les questions soulevées à la recommandation 8c (même si une analyse légale plus approfondie est nécessaire).

Le BGC traite déjà des questions soulevées à la recommandation 8d et le nouveau [code de conduite](#) pour les membres du Conseil récemment adopté ainsi que la [politique de conflit d'intérêt](#) traitent également de l'obligation des administrateurs.

Après discussion et consultation de la communauté des différents modèles alternatifs, le groupe de travail est d'avis que la recommandation 8f est impraticable dans l'environnement ICANN actuel.